AUDIT PRÉVENTION
Ensemble, réduisons vos risques professionnels

Réf : PROG_23V1

PROGRAMME « ¤ Maintenir et Actualiser ses Compétences de SST »

OBJECTIFS : Intervenir face à une situation d'accident du travail. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
Intervenants : Consultants formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels diplômés en sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNE : Personnel choisi par l'entreprise pour être acteur dans la démarche de prévention et souhaitant agir efficacement en cas d'accident en milieu de travail.

PRE REQUIS : Détenir une certification SST.

DUREE : 1,00 jour(s)

DATE(S) & HORAIRES : A définir

LIEU : Dans une salle mise à votre disposition dans notre organisme ou dans votre établissement.

DELAI D'ACCES :
INTRA : 15 jours minimum entre la demande de date et la date réelle de formation.
INTER : se référer aux dates sur le site web.
***Personnes en situation de handicap** : ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs adaptés*.

EVALUATIONS ET VALIDATION :
2 Epreuves certificatives (grille de certification de l'INRS) : - Réalisation des actions de secours adaptées à une situation d'accident simulée - Questionnement sur les compétences en matière de prévention. 100% de validation pour l'obtention du certificat SST, valable 2 ans. Attestation de formation. Le titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement PSC1, conformément à la règlementation en vigueur. (V5.2016 INRS)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :
4 Minimum / 10 Maximum.

TARIF(S) JOUR HT :
INTER : 170 €/pers
INTRA : 990€

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES :
Tenue pratique à prévoir. Formateur à jour de ses compétences, (certificat délivré par l'INRS). PPT, cas pratique, Mannequins/défibrillateur, plan d'intervention INRS

CONTENU DE FORMATION

Module 1 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise : enjeux et acteurs de la prévention
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail : notion de dangers/risques/dommages potentiels/personnes exposées
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention : supprimer / réduire les risques, transmettre les informations et proposer des pistes d'amélioration

Module 2 : Intervenir face à une situation d'accident du travail
- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise : cadre juridique et champ d'intervention en matière de secours

Module 3 : Protéger de façon adaptée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise : cadre juridique et champ d'intervention en matière de secours
- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Module 4 : Examiner la victime
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Module 5 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Module 6 : Secourir la victime de manière appropriée
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
-Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin